



Fête

12



Social

14



Sport

22



Bruxelles se métamorphose

magazine

lucé



sommaire

n° 13

express
16

Les travaux et l'urbanisme permettent d'améliorer le quotidien des lucéens.



travaux
9



C'est bientôt les vacances d'hiver... Pensez aux inscriptions pour les accueils de loisirs de février !



lucé magazine

Directeur de la publication :
Emmanuel Lecomte

Rédaction - Coordination :
Service Communication

Conception - Maquette :
Service Multimédi@

Service Communication :
5, rue Jules Ferry - 28110 Lucé
Tél. 02 37 25 68 25 - Fax 02 37 34 72 66

Impression :
Corlet Imprimeur
14110 Condé-sur-Noireau

Tirage : 8 500 exemplaires

Diffusion : Distrib'Services

© Tous les droits réservés
Ville de Lucé

I.S.S.N. : 1148-6058



Imprimé en France par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement.

éditorial

Emmanuel Lecomte



Maire de Lucé

►► Terminer une année revient souvent à dresser le bilan de ce qui a été fait au cours des 12 derniers mois mais aussi à annoncer les temps forts qui ponctueront l'année à venir.

À Lucé, même si certains disent toujours qu'il ne se passe rien, la municipalité poursuit son travail de manière assidue.

Chacun aura pu constater que la rénovation du quartier de Bruxelles est en cours et que progressivement ce quartier se construit une nouvelle identité.

Trois candidats ont été retenus pour participer au concours de maîtrise d'œuvre de la crèche et nous poserons la première pierre de ce nouveau bâtiment dédié à la petite enfance au cours de l'été 2011.

Une fois de plus, sous l'impulsion de la municipalité, la solidarité était au rendez-vous pour la 24^{ème}

Retrouvez toute l'actualité de vos sorties et loisirs dans la rubrique «Sortir» de votre magazine.



sortir **17**



associations 19

Nos amis de Fajões nous ont permis de vivre un week-end aux accents ibériques

- p. 6 politique de la ville
- p. 9 travaux
- p. 10 sécurité
- p. 16 express'
- p. 12 fête
- p. 14 social
- p. 15 environnement
- p. 10 actu
- p. 17 sortir
- p. 18 culture
- p. 21 associations
- p. 22 sport
- p. 23 tribune libre

édition du Téléthon et le marché de Noël, blanchi par un hiver précoce, a ravi petits et grands.

L'année 2011 verra également l'achèvement du nouveau plan local d'urbanisme au travers duquel nous essayons de dessiner le Lucé de demain. Notre ville restera une ville urbaine, chacun s'en doutera, mais nous accorderons une large part aux voies piétonnes et pistes cyclables, aux programmes immobiliers de petite taille et autant que faire se peut aux espaces verts.

Il faudra compter pour cela sur la coopération de l'ensemble de nos partenaires, propriétaires fonciers, bailleurs sociaux et nous serons attentifs aux conséquences que pourrait générer la cession envisagée d'une partie du parc locatif de notre commune à Chartres Habitat.

Restaurer une situation financière est un travail ingrat, de longue haleine parce qu'il est toujours plus facile de montrer ce que l'on fait plutôt que d'expliquer ce que l'on ne peut pas faire.

Néanmoins et c'est bien notre première sa-

tisfaction, les efforts financiers consentis depuis notre arrivée commencent à être visibles y compris de la part de nos administrations de contrôle.

Cependant, de nombreuses incertitudes persistent quant aux recettes attendues pour l'année 2011, cette situation pouvant être aggravée par la création de la nouvelle agglomération.

C'est grâce à votre soutien et à votre compréhension que nous pouvons conduire cette mission délicate.

Très bonne année 2011 à toutes et à tous. ■

La métamorphose de Bruxelles



Renouvellement urbain

Très attendue, la réhabilitation du quartier de Bruxelles bat son plein. Construits entre 1973 et 1979, les 440 logements de la rue de Bruxelles sont en train de se transformer et de s'embellir pour le plus grand bonheur des habitants.

La première tranche a débuté en mars 2010 pour une durée de 14 mois, elle concerne 252 logements, du n°1 au n°21.

Les travaux extérieurs portent sur le ravalement des façades, la privatisation des halls d'entrée, la réfection des terrasses, le remplacement des portes de garage, le déplacement des boîtes aux lettres vers l'extérieur sur portique, le remplacement de l'ensemble des menuiseries avec la pose de volets roulants, la rénovation complète des installations de télévision.

Les travaux d'amélioration dans les logements, exécutés en quatre jours maximum pour minimiser la gêne occasionnée chez les locataires, concernent le remplacement des portes palières, la réfection com-

plète des installations électriques et de la ventilation, la rénovation des salles de bain avec pose de faïence et la réfection complète des installations de plomberie sanitaires.

Dans les parties communes, les halls d'entrée ont été repeints, carrelés au sol et agrémentés de faïence ornée d'une vague de bienvenue. Dans les circulations, les éclairages ont été remplacés, des contrôles d'accès des locaux collectifs ont été mis en place et les gaines techniques ont été révisées.

La deuxième tranche concerne 187 logements, du n° 23 au n°35. Elle a débuté en septembre 2010 pour environ 12 mois.

Les travaux extérieurs prévoient la réfection des façades avec la réalisation d'une isolation extérieure et

la mise en œuvre d'un habillage des balcons avec un traitement des sols en résine.

Pour permettre une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il est prévu la création ou la remise en état des rampes d'accès aux immeubles.

Des ensembles de halls d'entrée vitrés seront installés et asservis à un contrôle d'accès.

Les portes pour accéder aux caves et aux locaux vélos seront remplacées.

Comme pour la première tranche, l'ensemble des menuiseries sera changé et assorti de volets roulants PVC, les boîtes aux lettres déplacées, les portes de garage remplacées et le réseau TV rénové.

Dans chaque logement, le même type de travaux que ceux de la première tranche sera entrepris.

Il faut savoir qu'au final, l'ensemble des travaux représente environ 16 000 € par logement.

Dans les parties communes, les ascenseurs vont être remplacés. Les travaux entrepris seront sensiblement les mêmes que pour la première tranche.

Une troisième tranche prévoit la résidentialisation du site. Elle vient tout juste de débiter et devrait durer

jusqu'à la fin de l'année 2011. Elle devrait permettre de clarifier les limites entre l'espace public et l'espace privé mais aussi de sécuriser l'ensemble.

La limite avec la route départementale 23 va être affirmée afin d'empêcher le passage anarchique vers le centre commercial situé à proximité. Une piste cyclable a d'ailleurs vu le jour et la route, qui comportait quatre voies, a été réduite à deux voies.

Quatre îlots distincts vont être conçus afin de hiérarchiser les espaces et réorganiser le stationnement.

Un grand parking aérien d'une centaine de places, avec une sortie sur la rue de Genève, va être créé ainsi que 28 boxes de garage fermés, avec toiture végétalisée.

Les limites entre les quatre résidences seront traitées par la plantation de clôtures naturelles comme des haies ou des talus.

Des cheminements piétons sécurisés et une liaison douce inter quartier permettront aux habitants de se déplacer en toute sérénité.

Chartres Métropole prévoit l'installation de conteneurs enterrés avec la mise en place de cinq pôles de tri des

déchets ménagers.

Le principe de traitement architectural et paysager retenu s'inscrit dans une volonté de révéler l'existant. Le site possède un patrimoine qu'il convient de préserver et de mettre en valeur.

Une clôture de 800 mètres de longueur permettra de résidentialiser l'ensemble du site.

L'enjeu est donc d'allier l'esprit de « liberté végétale » présent sur le site et une hiérarchisation des espaces, le tout accompagné par un rythme des façades, un jeu de couleurs et de nuances « sienne » en accord avec le paysage du quartier.

Cinq aires de jeux vont être créées, il est notamment prévu un terrain de pétanque, un city stade et des espaces pour les plus petits. L'éclairage extérieur du site va être lui aussi revu. Le coût global des travaux s'élève à 11,5 millions d'euros et se décompose ainsi :

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.), 2 000 000 €
Conseil Régional, 875 000 €
Conseil Général, 855 000 €
Ville de Lucé, 500 000 €
Habitat Eurélien, 7 270 000 € dont prêt Caisse des dépôts, 6 480 000 €.



Le principe de traitement architectural et paysager s'inscrit dans une volonté de révéler l'existant.



Améliorer le quotidien des habitants

En lien direct avec le quotidien de tous les habitants, les travaux et l'urbanisme font partie des actions les plus visibles d'une municipalité et doivent intégrer des préoccupations comme l'environnement, la sécurité, les déplacements urbains. Ils permettent à chacun de se sentir bien dans sa ville.

Lucé à vélo

Développer les circulations douces dans la commune est une priorité de l'équipe municipale. Aujourd'hui, la promenade des musiciens (anciennement appelée banlieue 89) permet de cheminer à pied, en partant de la rue du Maréchal Leclerc pour arriver au Compa à Chartres en longeant la voie SNCF et le parc des Vauroux.

Il est également possible de circuler à pied ou à vélo sur la piste qui débute au bois Héroult et se poursuit jusqu'à Maindeville.

Une nouvelle piste cyclable part du rond-point de la Libération et rejoint le quartier du Carré d'Or en empruntant la rue de la République. Deux projets ont permis cette réalisation.

À la demande de la ville, le Conseil Général a refait le revêtement de la rue de République pendant l'été, entre la rue des écoles et la rue Gambetta. Une fois l'enrobé terminé, il a été nécessaire de réaliser la peinture routière.

À cette occasion, la ville a fait marquer sur la chaussée un couloir de courtoisie. Ce couloir permet aux cyclistes de bénéficier d'une largeur de voie pour circuler. Il est délimité par une peinture verte qui n'interdit pas aux automobilistes de circuler dessus en l'absence de cyclistes. Ce couloir offre deux avantages : une circulation plus sécuritaire pour les vélos et une vitesse en nette diminution pour les automobilistes qui ne disposent plus que d'une voie à largeur réduite.

Ce couloir de courtoisie se prolonge



jusqu'au carrefour de l'Europe où il se transforme en piste cyclable. Cette fois, c'est le projet de réhabilitation de Bruxelles qui a permis la réduction de l'avenue de deux fois deux voies à deux fois une voie.

L'emprise libérée a permis la création d'une véritable piste cyclable délimitée par une ligne blanche. Celle-ci est exclusivement réservée aux cyclistes et les véhicules légers n'ont absolument pas le droit d'y circuler dessus ou de mordre sur la ligne blanche.

Cette première réalisation de la ville, en partenariat avec le Conseil Général, a été cofinancée selon la répartition suivante : 35 000 € pour le Conseil Général et 50 000 € pour la ville de Lucé.

De plus, un passage piéton a été réalisé au droit du quartier de Bruxelles pour sécuriser la traversée vers l'hypermarché situé juste en face.

Pour poursuivre ce développement des liaisons douces, la commission d'urbanisme et de travaux propose dans les années à venir d'étendre les couloirs de courtoisie à d'autres voies.

Ces couloirs seront réalisés progressivement sur plusieurs années. Il est bon de rappeler que la peinture utilisée a une durée de vie d'environ cinq ans et qu'il sera donc nécessaire certaines années de refaire la peinture des premiers couloirs réalisés.

Défiibrillateurs

La campagne d'équipements de la ville en défiibrillateurs se poursuit. Après les complexes sportifs François Richoux et Jean Boudrie, trois nouveaux appareils seront bientôt posés.

Le premier couvrira le secteur de la place des Arcades et sera installé sur le mur extérieur du foyer Maurice Langlet. Le deuxième desservira la place du 19 mars et sera installé sur le centre culturel Edmond Desouches. Enfin, le troisième sera installé à l'extérieur du foyer Georges Hays.

Ainsi, la municipalité poursuit ses efforts en matière de prévention en offrant régulièrement aux habitants des stages de premiers secours, en dotant son domaine public de défiibrillateurs et en formant le personnel municipal aux gestes qui sauvent.

Démolitions

Deux bâtiments appartenant à la ville vont être prochainement démolis. Il s'agit de l'ancien local du Vélo Club Lucéen au 67 de la rue Langlois, dont la vétusté ne permet plus d'y exercer une quelconque activité. Le 21 de rue de la République (ancienne agence Axa) sera également démolit et libérera une emprise destinée à accroître les réserves foncières de la ville.

Pour mémoire, les deux bâtiments contigus ont déjà été démolis.



École Jules Ferry

Les sanitaires des enfants de l'école Jules Ferry sont réhabilités (peinture, ventilation, carrelage...) et mis aux normes handicapées. Un WC adapté aux personnes à mobilité réduite sera réalisé dans les sanitaires filles et dans les sanitaires garçons. La première tranche des travaux a été réalisée cet été et la deuxième suivra.



Conservatoire de musique

La rénovation du conservatoire de musique se poursuit. Après le réaménagement de l'accueil, des bureaux administratifs et la réfection en peinture des salles de cours, ce sont les menuiseries extérieures qui ont été remplacées cet été.

L'isolation phonique et thermique du bâtiment bénéficie maintenant d'une qualité supérieure.

Services à la population

Dans un souci constant d'améliorer l'accueil physique et d'assurer une relation privilégiée de proximité immédiate et constante avec les lucéens, l'ensemble des services à la population est désormais regroupé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Il s'agit notamment des services fêtes, location de salles, scolaire, enfance, jeunesse et sport.

Les réaménagements de bureaux ont été réalisés en régie par les équipes des services techniques. ■

Bien circuler à vélo en ville

Loin d'un phénomène de mode, la bicyclette est une réponse individuelle évidente au problème de congestion des villes par l'automobile : économie d'énergie et d'espace, ponctualité, respect de l'environnement, fluidité du trafic...

Néanmoins, pour bien circuler à vélo en ville, le respect de quelques règles de sécurité est fondamental.

Dans de nombreuses villes, le vélo connaît un véritable engouement, procurant à ses utilisateurs un moyen de déplacement bénéfique pour leur santé. Cependant, tous les ans, 4 500 cyclistes sont victimes d'un accident, 150 meurent dont plus d'un tiers en agglomération.

C'est la raison pour laquelle quelques règles fondamentales s'imposent.

Vous devez circuler sur la chaussée et à droite ou, lorsqu'ils existent, sur les aménagements cyclables : piste de courtoisie, rue de la République ou piste cyclable, avenue de la Libération.

Il est déconseillé de rouler trop près des voitures en stationnement, une portière peut s'ouvrir inopinément. Ne vous faufilez jamais entre les files et ne remontez pas une file de voitures par la droite, les automobilistes ne s'attendent pas à vous voir circuler de ce côté.

Redoublez de prudence aux intersections, pensez à signaler suffisamment à l'avance vos changements de direction. Pour pouvoir être pleinement attentif à la circulation, vous devez maîtriser



correctement votre vélo. Pour cela, vous devez être capable de démarrer en gardant une trajectoire rectiligne, freiner correctement, tendre le bras pour indiquer un changement de direction, regardez derrière vous pour surveiller la circulation sans zigzaguer.

Faites attention aux angles morts des véhicules et notamment des poids lourds et véhicules de transport en commun. L'important est de toujours garder le contact et voir le chauffeur.

Ne dépassez jamais les véhicules par la droite ou lorsqu'ils manœuvrent.

Votre bicyclette doit être adaptée

à votre taille et à l'usage que vous voulez en faire.

Indispensable à votre sécurité, vous devez veiller à améliorer votre visibilité en portant un gilet rétro-réfléchissant, dont le port est obligatoire de nuit par mauvaise visibilité hors agglomération. De plus, votre vélo doit être équipé d'un système d'éclairage ainsi que d'un dispositif réfléchissant orange sur les côtés et les pédales.

Considérés bien souvent à tort comme des gadgets, certains équipements permettent de renforcer la sécurité du cycliste.

Un écarteur de danger oblige les automobilistes qui vous doublent de maintenir une distance de 1 m en agglomé-

ration (1,5 m hors agglomération),

Un rétroviseur ou un siège enfant peuvent également être installés,

Un casque ainsi qu'une paire de gants permettent de se protéger en cas de chute.

Pour une meilleure adhérence lors de vos déplacements, pour votre confort ou pour minimiser le risque de crevaison, il est utile de vérifier l'état et la pression de vos pneus.

La liberté de circuler à vélo ne permet

en aucun cas à son utilisateur de ne pas respecter le code de la route et plus particulièrement les feux rouges et les stops ou de circuler sur les trottoirs. **Seuls les enfants de moins de huit ans peuvent prudemment circuler sur les**

Seuls les enfants de moins de huit ans peuvent prudemment circuler sur les trottoirs.

trottoirs.

Le transport des enfants de moins de 5 ans ne doit se faire que dans un siège spécifique.

Il est interdit de transporter un passager assis en amazone ou sur la potence du guidon.

Gardez bien en tête que vous êtes particulièrement vulnérable non seulement en raison de l'absence de carrosserie, mais également parce que les autres usagers ne vous voient pas et ne vous entendent pas non plus.

D'où la nécessité d'être bien équipé et de prévenir de sa présence suffisamment tôt pour éviter de surprendre le piéton ou l'automobiliste.



Entretien des trottoirs

Conformément au règlement sanitaire départemental en vigueur et au règlement communal de voirie, les habitants des immeubles riverains des voies publiques doivent maintenir en bon état de propreté les trottoirs au droit de leur domicile, et signaler toutes dégradations causées par un tiers.

En cas de chutes de feuilles, les riverains doivent ramasser les feuilles.

Par temps de neige, les propriétaires, usagers ainsi que les locataires d'immeubles et de boutiques, sont tenus de balayer la neige après grattage au besoin sur toute la longueur de la propriété bordant la voie et sur une largeur minimale d'1m40.

En cas de verglas, les riverains doivent répandre au-devant de leur habitation du sel ou du sable qu'ils doivent balayer dès que survient le dégel.

Où en sommes-nous des Vauroux ?

Nous vous en parlions dans notre précédente édition, deux litiges opposent les villes de Lucé et Mainvilliers à Chartres

express

Garage de Poiffonds

Lucéen depuis toujours, Martial Torigny a décidé de s'installer à Poiffonds et d'y ouvrir son propre garage. Après 19 ans d'expérience dans un garage réparations toutes marques, il décide de se mettre à son compte dans les locaux d'une ancienne carrosserie et d'y exercer son savoir-faire.

Ainsi, depuis le 6 septembre dernier, il propose les services suivants : entretien et réparation de véhicules toutes marques anciennes et récentes, pneumatiques, dépannages, pré-contrôles techniques, pose d'attelages, diagnostics avec valise multi diagnostics, devis sur demande...

Le garage de Poiffonds est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 19h et le samedi matin, de 8h30 à 12h.

Garage de Poiffonds, 10 bis rue de Poiffonds à Lucé.
Tél. 02 37 35 34 98

Nous lui souhaitons la bienvenue ! ■



Métropole, dans le cadre du transfert du parc et de la piscine des Vauroux.

Le premier contentieux avait pour objet les titres de recettes émis par les deux communes afin de se faire rembourser les montants normalement dus suite à la rétrocession du parc et de la

piscine par Chartres Métropole au profit du SIPPV (syndicat intercommunal du parc et de la piscine des Vauroux).

Les villes de Lucé et de Mainvilliers, qui se considèrent légitimes à réclamer ces sommes, ont été déboutées par le tribunal administratif d'Orléans, pour vice

de forme.

Le second litige, relatif à la convocation de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, n'a pas encore été jugé.

Cette commission, qui a vocation à déterminer les montants dus aux communes, avait pourtant été réunie lors

de la rétrocession des piscines de Beau-lieu et de la Courtille à la ville de Chartres et les montants correspondants à cette nouvelle charge pour la ville avaient été pris en compte dans le cadre de l'attribution de compensation.

Les villes de Lucé et de Mainvilliers sont dans l'attente d'une procédure semblable pour leurs communes.

À suivre... ■

Vacances d'hiver

Du lundi 21 février au vendredi 4 mars 2011, c'est les vacances de février !

Chaque jour, les enfants peuvent profiter d'un programme d'animations adapté à leur âge.

Les activités sont diverses, de façon à ce que chaque enfant y trouve son intérêt.

Pour les 3/6 ans, deux accueils maternels : Les Béguines et Maurice Viollette,

Pour les 6/12 ans : un accueil élémentaire : Jean Macé,

Pour les 9/17 ans : un accueil de loisirs



sportif à la salle des sports Jean Boudrie.

Ne tardez pas à inscrire vos enfants !

Pour les lucéens, les inscriptions débuteront le 31 janvier, pour les non lucéens, le 7 février et cela jusqu'au 18 février 2011 à l'accueil de l'Hôtel de Ville. ■

Éveil sonore



Pour la troisième année consécutive, l'espace musicale de la Médiathèque George Sand propose l'accueil de classes de cycle 1, 2 et 3 et des interventions auprès du Relais des Assistantes Maternelles dans l'objectif de permettre à l'enfant une approche sensorielle du phénomène sonore et musical.

Au programme : diffusion d'extraits musicaux, familiarisation aux petites percussions (grelots, maracas...), jeux de rythmes à suivre et reconnaissance de sons et d'instruments.

Des séances pédagogiques et ludiques, pour le plus grand plaisir des petites oreilles ! ■

Au régal du père Antoine

Philippe Rousselet, charcutier traiteur à Lucé, cultive un goût prononcé pour les produits du terroir. Ses produits et son savoir-faire sont régulièrement mis à l'honneur dans les concours organisés par la confrérie des fins gourmets. Ainsi, il vient de recevoir le grand prix d'excellence avec médaille d'or au concours national du pâté de lapin.



De plus, il a obtenu le 1^{er} prix 2010 pour son pâté de Chartres au faisan et le 2^{ème} prix pour son pâté de Chartres au perdreau. Toutes nos félicitations à cet artisan qui perpétue la tradition du bien manger.

Au régal du père Antoine, 29 rue du Maréchal Leclerc à Lucé. Tél. 02 37 35 55 24 ■

Aux délices gourmands

Ludovic Villedieu, artisan boulanger à Lucé s'est vu remettre le 2^{ème} prix lors du 7^{ème} concours du Meilleur Pain au levain naturel, sur la route du blé en Beauce. Tout un symbole pour ce boulanger qui perpétue la tradition du bon pain dans une région réputée pour être le grenier de la France ! Ce prix lui a été remis par Emmanuel Lecomte, Maire de Lucé, et Françoise Ramond, vice-présidente du Pays Chartrain et Maire d'Epernon.

Cette remise de récompense s'est déroulée au sein de son entreprise, le jeudi 2 décembre 2010.

Pour ce concours, tous les boulangers disposaient de la même farine, remise par la confrérie.

Nous adressons toutes nos félicitations à M. Villedieu qui a su séduire les papilles du jury.

Aux Délices Gourmands, 33 rue du Maréchal Leclerc à Lucé. Tél. 02 37 34 08 30 ■



Tous les goûts sont permis

Les enfants des différentes structures du pôle petite enfance Galip'saut (multi accueil, Relais Assistantes Maternelles et crèche familiale) ont célébré la semaine du goût, qui s'est déroulée



du 11 au 17 octobre 2010. Une animation avait pour intention d'initier les enfants au goût de manière ludique avec découverte des saveurs.

De même, les enfants qui déjeunent dans les restaurants scolaires de la ville ont pu découvrir différentes sortes de pains ainsi que la grande famille des cucurbitacées.

De quoi réveiller les palais les plus récalcitrants... Vivement l'année prochaine ! ■

Un concert plein d'énergie

Le samedi 6 novembre 2010, la Médiathèque a ac-

cueilli le nouveau spectacle d'Oh les Mains sales, qui a donné un concert riche en surprises et en émotions poétiques.

Cette formation, qui a déjà investi divers lieux de l'agglomération et de la région, et partagé de nombreuses scènes avec bien des groupes (Les Ogres de Barback, Les Voleurs de Swing, Syrano, French Cowboy, Boogers, Les Mellino, Les Hurléments de Léo, Les Ongles Noirs, Alex et sa guitare...) fut d'abord un groupe de cinq musiciens - dont Nico Lamas au chant, à la guitare et au banjo - orienté plutôt chanson ginguette, puis un trio aux accents folk-blues-country (avec notamment le guitariste Urbain



Lambert), qui a produit un CD de 7 titres sorti l'été dernier.

C'est encore une nouvelle configuration qui fut proposée au public de la Médiathèque, car le

Vente de logements de l'Habitat Eurélien à Chartres Habitat



Les articles parus dans la presse locale sur ce sujet amènent certains d'entre vous à s'interroger et nous avons souhaité vous donner quelques explications.

Par délibération du 25 juin 2010, le conseil d'administration de Chartres Habitat s'est prononcé favorablement pour l'acquisition de 1 302 logements appartenant à Habitat Eurélien sur Lucé.

Les quartiers Charles Brune, Jean Moulin, Petits sentiers, François Foreau, Maunoury, Kennedy, Vieux-Puits et Paradis sont concernés.

Ce projet, qui s'élève à 34 281 000 €, est inclus dans un projet global de rachat sur les communes de Mainvilliers, Lèves, Lucé et Luisant qui concerne un total de 2 367 logements pour un coût de 70 000 000 €.

Les communes concernées n'ont pas été préalablement averties de ces opérations. C'est par courrier daté du mois de juillet dernier que la ville de Lucé a été saisie par Chartres Habitat, d'une demande de garantie d'emprunt pour l'achat de ces logements.

Cette procédure est en effet régulièrement utilisée par les bailleurs, elle engage la ville qui se porte garant à rembourser le prêt en cas de défaillance de l'emprunteur principal.

Pour réaliser cette opération, Chartres habitat a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations un accord de principe pour un prêt de 70 000 000 € sur 35 ans.

Le conseil municipal de Lucé, au cours de sa séance du 14 octobre dernier, s'est prononcé défavorablement à cette garantie d'emprunt par 28 voix contre et 5 abstentions (M. Leliard, Mme Dupérche, Mme Ménager, Mme Garnier et M. Adler).

Sans la garantie des communes concernées, Chartres Habitat devra obtenir ses garanties d'un organisme extérieur.

À ce jour, la conclusion de ce projet est reportée à la fin du premier semestre 2011.

Affaire à suivre... ■

groupe est en train d'amorcer un nouveau virage. Ce qui lui permet de mettre en avant sa face alternative (voire expérimentale), avec un soupçon de punk-attitude, le tout autour de textes enfiévrés, parfois subversifs, et véritablement incarnés avec énergie.

Après avoir été un groupe, Oh les Mains sales est donc en train de se resserrer autour de Nico Lamas qui se produit en quasi-solo et nous entraîne encore plus loin dans son univers personnel : bande dessinée, cinéma, poésie et littérature...

Nul doute que Nico Lamas, alias Oh les Mains sales, a devant lui un parcours au moins aussi fort que celui effectué jusqu'ici. ■

Seniors

Si vous avez 70 ans et plus et que vous souhaitez participer aux manifestations organisées par la ville, vous êtes invités à vous faire connaître auprès du service population muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Vous serez ainsi invité au banquet des seniors, bénéficierez d'un colis de fin d'année et serez informé des manifestations organisées par l'association «Loisirs du temps libre».

Tél. 02 37 25 68 25 ■

Les fêtes de Noël, lumières de la ville



Animations

En plein cœur de l'hiver, Lucé étincelle et rayonne !

En décembre, d'un coup de baguette magique, la ville revêt son costume de fête et vous propose diverses animations : actions au profit du Téléthon, concert de Noël, spectacles, illuminations des rues, marché de Noël...

Retour sur ces événements féeriques et festifs.

Téléthon, une marche de l'espoir en fil rouge

Le 3 décembre dernier, la ville de Lucé, via son service municipal des sports, se mobilisait pour la récolte de fonds 2010 en faveur de l'Association Française contre les Myopathies (AFM), grâce à la participation de nombreuses associations. L'ambiance était au rendez-vous avec cette année, en fil rouge, une grande marche de l'espoir qui reliait les trois sites sportifs de la ville.

À la fin de la randonnée, chaque par-



ticipant s'est vu offrir une boisson chaude par le service municipal des sports.

Sur une idée originale du Conseil Municipal des jeunes, un chemin de dessins a également été réalisé dans la salle Pierre de Coubertin. Tout au long de la soirée, les diverses associations animaient le site par des démonstrations sportives : gym, GRS, danses folkloriques, taekwondo, danses de salon... Et la liste est encore longue. Diverses associations ont participé au Téléthon en organisant des manifestations ponctuelles à une autre date : jumelage, Vélo Club Lucéen, Amis des Carreaux...

Bravo, merci à tous et à l'année prochaine...

Les illuminations, une animation à part entière

Préparer les rues de Lucé à passer les fêtes de fin d'année ne s'improvise pas.

La pose des décors de Noël a com-



mencé dès le 4 octobre pour se terminer le 25 novembre 2010. La journée du 26 novembre a été consacrée à la vérification du bon fonctionnement de l'ensemble des installations. Ainsi, les services techniques municipaux ont consacré 600 heures de travail à l'installation des décors de Noël, soit 37 jours de travail pour deux agents, avant de revêtir Lucé de ses habits de fêtes.

Pour le respect de l'environnement, la ville utilise des guirlandes et ampoules à la technologie LED, plus lumineuses et consommant moins d'énergie que les ampoules à incandescence.

Au total, la ville ne recense pas moins de 82 motifs, 32 décors lumineux en traversée de rue et 50 guirlandes électriques installées dans les arbres. Et la lumière fut ! Dès le 26 novembre 2010 et jusqu'à début janvier 2011, les motifs et autres guirlandes seront en marche de 7h à 9h et de 17h à 22h. Bien entendu, pendant la nuit de Noël et du nouvel an, l'éclairage sera en marche toute la nuit.

De son côté, le service des espaces verts agrmente les places et parterres de la ville avec différents sujets. Le carrefour de l'Europe accueille un chalet, des barrières en bois et un puit, reconstituant merveilleusement un tableau hivernal.

Les abords de la place du 19 mars ont été décorés de sapins pour accueillir les activités du marché de Noël. Ces sapins ont ensuite été utilisés pour décorer les écoles et les bâtiments recevant du public.

La féerie du marché de Noël

Dans un froid glacial, la 10^{ème} édition du marché de Noël a plongé enfants et parents dans l'ambiance

des fêtes.

L'organisation bien établie et la gestion de l'événement ont permis, depuis plusieurs années, au marché de Noël lucéen de se hisser parmi les plus convoités de l'agglomération. Une soixantaine d'exposants proposaient leurs produits festifs artisanaux ou gourmands, mais aussi des idées cadeaux et déco...

Dès la tombée de la nuit, le samedi 4 décembre au soir, un défilé nous entraînait dans une retraite aux flambeaux où se mêlaient la calèche du Père Noël accompagnée de ses fées des neiges tandis que le Twirling Club de Lucé nous épatait en maniant ses bâtons lumineux.

Juste à côté, dans l'église Saint Pantaléon, la chorale des Amis des Carreaux interprétait des chants de Noël et de variétés.

Le clou de la soirée était bien sur le spectacle « onze clés pour une porte » qui a ravi les enfants accompagnés de leurs parents au Centre Culturel.

La journée du dimanche avait elle aussi son lot de surprises. Certains sont venus flâner, d'autres faire leurs emplettes et découvrir les nombreuses attractions prévues pour l'occasion : le chalet du Père Noël, les séances de maquillage, le clown sculpteur sur ballons, le manège enfantin, le tout dans une ambiance bercée par la musique de l'orgue de barbarie.

Bien à l'abri, dans le centre culturel, les petits sont venus écouter la magie des contes de Noël ou se sont bien volontiers laissés éblouir par les histoires du marionnettiste et de Tic-toc le petit phoque. Les plus grands ont préféré piloter les mini-bolides du Père Noël.

En fin de journée, la magie de Noël a envahi la place grâce au divertissement pyrotechnique qui a attiré une foule de curieux. Un véritable arc-en-ciel de couleurs a brillé sur le site en jouant avec le blanc des bonhommes de neige, le vert des sapins, le rouge du costume du Père Noël et les guirlandes multicolores.

Une parade haute en couleurs pour que souffle la féerie de Noël dans la ville. ■

► Votre sapin de Noël valorisé !

Après les fêtes, les aiguilles de votre sapin commencent à tomber. Il vous faudra donc vous résoudre à vous en séparer et à ranger guirlandes et décorations.

Pour la 1^{ère} fois, la ville de Lucé vous propose de recycler votre arbre de Noël. À cet effet, deux bennes à déchets verts seront mises gratuitement à votre disposition, du 8 au 30 janvier 2011 inclus, aux endroits suivants :

- Parking de la Place du 19 Mars 1962 ;
- Parking de la Plaine de Jeux des Carreaux.

Les conifères seront ensuite broyés et valorisés. Les résidus du broyage des sapins seront ensuite utilisés dans les massifs de la commune comme paillage.

Cela permettra de réduire les achats de paillage, de diminuer la fréquence des arrosages et de limiter le développement des mauvaises herbes.

Votre sapin ne devra pas être emballé dans un sac à sapin, ne pas comporter de décoration, ni un support autre que du bois. C'est à ces seules conditions qu'il pourra être valorisé. Il n'ira pas à l'incinérateur et ne polluera pas visuellement votre quartier jusqu'à son ramassage. ■

Des festivités pour nos aînés

Banquet et semaine bleue

En octobre avait lieu le banquet des seniors, repas traditionnel offert par la ville à tous les lucéens de plus de 70 ans. Répartis sur deux journées, les convives se sont retrouvés au Centre Culturel pour partager un moment de convivialité.



Andrée Bainier
née le 6 juin 1910



Emile Moreau
né le 3 octobre 1910



Yvonne Cintrat Duval
née le 9 octobre 1910

Deux jours festifs immédiatement suivis de la semaine bleue qui a permis aux aînés des deux foyers logements de participer à un repas convivial. Les services de la ville et le Centre Communal d'Action Sociale se sont mobilisés pour que ce mois d'octobre soit l'occasion de rompre un certain isolement pour certains et pour tous de nouer des contacts et partager de bons moments.

Les samedi 9 et dimanche 10 octobre, la ville de Lucé organisait deux journées festives en l'honneur des plus de 70 ans. Plus de 700 convives se sont retrouvés dans la salle d'honneur du Centre Culturel pour partager un agréable moment.

Pour l'occasion, la ville avait mis les petits plats dans les grands afin de proposer un repas savoureux assorti d'une animation orchestrée par le groupe Grain de sable avec



son répertoire intitulé «En chantant Bourvil et Fernandel».

La chorale des Amis des Carreaux a également poussé la chansonnette pour le plus grand plaisir des participants.

Accueillis par Emmanuel Lecomte, Maire de Lucé, Arlette Moiré, Adjointe en charge des fêtes et cérémonies et de nombreux élus, nos anciens ont particulièrement apprécié ce moment festif et convivial.

C'était l'occasion pour la Municipalité de mettre à l'honneur trois centenaires qui résident dans la commune : Emile Moreau, né le 3-10-1910, Andrée Bainier, née le 6-6-1910, Yvonne Cintrat Duval, née le 9-10-1910.

Ils se sont vus remettre la médaille d'honneur de la ville.

En fin de journée, chaque

participant est reparti avec un colis de fin d'année et un agenda de l'année 2011.

Mais comme une fois n'est pas coutume... La semaine suivante a permis aux résidents des deux foyers logements de Lucé de se réunir à l'occasion de la semaine bleue, semaine nationale des retraités et des personnes âgées.

Cette année encore, le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) a proposé aux résidents de

partager un menu particulier organisé le 19 octobre au foyer Georges Hays et le 21 octobre au foyer Maurice Langlet. ■

Trois centenaires à l'honneur

La ville se retire du concours des villes fleuries

Fleurissement

Lucé a participé au concours des villes fleuries, organisé par l'Association Régionale du Fleurissement, jusqu'à la fin de l'année 2010. Dès 2011, la commune cessera définitivement de s'inscrire et donc de participer à ce concours où elle est classée «trois fleurs».

Cette décision est essentiellement motivée par les directives générales du Conseil National des Villes et Villages Fleuries sur le type de fleurissement à adopter pour obtenir trois fleurs. En effet, aujourd'hui, les souhaits de l'Association Régionale du Fleurissement ne correspondent plus aux orientations de fleurissement souhaitées par la Commune.

À titre d'exemple, la participation à ce concours régional et l'obtention de la récompense des trois fleurs imposent d'adopter un certain type de fleurissement.

En conséquence, toutes les villes classées 3 fleurs dans la catégorie cinq à trente mille habitants ont des massifs de fleurs qui se ressemblent énormément.

Elles utilisent toutes des plantes relativement rares et difficiles à se procurer.

Les fleurs privilégiées sont généra-

lement de couleurs «pastel», et les plantes utilisées pour la création d'un massif doivent être mélangées en respectant des dégradés de couleurs précis et contraignants.

Désormais, la ville souhaite que ses massifs **soient très colorés, avec des plantes courantes au feuillage panaché, des fleurs de grosse dimension et des couleurs vives**. De plus, dans la disposition des différentes plantes, elle souhaite maintenant regrouper les variétés entre-elles et obtenir des contrastes importants comme le jaune vif avec le pourpre, le rouge écarlate et le bleu sombre. Enfin, la commune souhaite utiliser trois à quatre variétés de plantes par massif et non plus une multitude d'espèces différentes.

Bien d'autres raisons justifient le retrait de la participation de la commune à ce concours.

À son lancement, ce concours avait essentiellement pour objectif de promouvoir le fleurissement des communes d'où son nom : «Concours

des Villes et Villages Fleuris».

Cependant au fil des années, d'autres critères d'évaluation ont été introduits comme l'amélioration de l'accueil des visiteurs, la qualité de vie, la richesse du patrimoine bâti, etc...

Ce concours s'est donc progressivement éloigné de son objet initial.

Cette décision permet maintenant à la commune de Lucé de se libérer de nombreuses contraintes administratives et techniques imposées par ce concours.

Elle pourra désormais réaliser un fleurissement différent correspondant davantage aux attentes réelles des Lucéens.

Bien entendu, les panneaux situés aux différentes entrées de ville pour indiquer le classement de Lucé seront donc déposés dès la fin de l'année 2010. ■

Avant



Après

Chacun y trouve son compte



Recensement

Le recensement de la population se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 26 février 2011. Une enquête nationale sur la famille et les logements y sera associée.

Nous vous remercions de votre participation.

L'enquête de recensement, maintenant annuelle, permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes. Vos élus peuvent alors mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins : nombre de crèches, de logements, d'établissements scolaires, etc.

Le recensement repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âges, professions

exercées, moyens de transport utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logements, etc.

Les résultats du recensement éclaireront les décisions des pouvoirs publics, ils aident également les professionnels à évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Une partie de la population de Lucé sera recensée entre le 20 janvier et le 26 février 2011.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, comme Lucé, la collecte des informations se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de sa population, réparti sur son territoire.

En cinq ans, 40 % de la population de la commune est enquêtée. Les résultats du recensement sont alors calculés à partir de cet échantillon.

Ainsi, vous pouvez être recensé cette année mais pas un membre de votre voisinage.

Si vous êtes concerné, vous recevrez la visite d'un des 4 agents recenseurs désignés par le maire. Il sera muni d'une carte officielle tricolore avec

photographie, il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui de les transmettre à l'agent recenseur, soit les retourner à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur au plus tard le samedi 26 février 2011.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour savoir si vous êtes recensé cette année ou pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le secrétariat du Maire au 02 37 25 68 04.

Vous pouvez consulter les résultats du recensement sur le site : www.insee.fr ■

7 janvier

■ **Assemblée générale des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre**

Centre Culturel
Tél. 02 37 34 17 14

9 janvier

■ **«L'appel de la Steppe», ciné conférence**

de l'association des Jumelages
Centre Culturel - 15h
Tél. 02 37 35 80 27

12 janvier

■ **Assemblée générale de l'Union Locale des Anciens Combattants**

Centre Culturel
Tél. 02 37 34 29 79

14 janvier

■ **K'danse, modern jazz**

Centre Culturel
20h30
Tél. 02 37 33 75 85

15 janvier

■ **Assemblée générale de la Fédération des Engagés Volontaires d'Eure-et-Loir**

Centre Culturel
Tél. 02 37 35 93 89

16 janvier

■ **Fête d'hiver de Lucé Sport Gym**

Centre Culturel
14h30
Tél. 02 37 35 22 92

21 janvier

■ **Concert A. Brussilovsky**

Centre Culturel
19h30
Tél. 02 37 25 68 93

■ **Assemblée générale de L.M.P.T.T. Athlétisme**

Centre Culturel
Tél. 02 37 28 64 81

Sortir

Boire, fumer et conduire vite

11 février - Centre culturel - 20h30

Le soir du réveillon du Nouvel An, trois individus se retrouvent, bien malgré eux, en salle de garde-à-voir dans un commissariat parisien : l'un parce qu'il a fait un excès de vitesse, l'autre parce qu'il a trop bu et le troisième parce qu'il a fumé dans un lieu strictement interdit.

Surgit une avocate commise d'office pour les défendre en ce soir du 31 décembre...

La nouvelle comédie de Philippe Lellouche, avec Marie Fugain, David Brécourt, Philippe Lellouche et Christian Vadim. Mise en scène de Marion Sarraut.

Tél. 02 37 33 75 85 ■



■ **Assemblée générale de l'Association des Musiciens d'Orchestre d'Eure-et-Loir**

Centre Culturel
Tél. 02 37 26 34 72

22 janvier

■ **Concert du Nouvel An de l'Orchestre d'Harmonie**

Centre Culturel
Tél. 02 37 32 68 25

28 janvier

■ **Revolver**

Centre Culturel
20h30
Tél. 02 37 33 75 85

29 janvier

■ **Repas dansant de la Jeunesse Portugaise**

Centre Culturel
Tél. 02 37 90 76 55

4 février

■ **Concert de percussions et flûte**

Œuvres de Jolivet et musique américaine
Centre Culturel
19h30
Tél. 02 37 25 68 93

6 février

■ **Tournoi départemental de judo de LESSCALE**

Salle Léo Lagrange,
Stade des Petits Sentiers
à partir de 8h
Tél. 02 37 35 56 69

13 février

■ **«Niger», ciné conférence de l'association des Jumelages**

Centre Culturel
15h
Tél. : 02 37 35 80 27

18 février

■ **Trophées du sport**

Centre Culturel
Tél. 02 37 25 68 63

Deux nouveaux services en un clic

Médiathèque

La section musique de la médiathèque s'équipera, au cours de l'année 2011, d'une borne interactive d'écoute et de téléchargement de musiques «libres».

L'espace Public Numérique proposera, quant à lui, une offre de formations informatiques accessibles aux abonnés depuis trois postes dédiés.

L'espace Musique proposera prochainement, une borne interactive d'écoute et de téléchargement de musiques «libres».

Contrairement aux œuvres soumises au régime traditionnel du droit d'auteur, la musique « libre » peut être librement copiée et distribuée par les utilisateurs.

Les mélomanes pourront donc, sur cette borne, écouter et/ou télécharger sur leur clé USB, leur baladeur numé-



rique, leur téléphone mobile ou leur disque dur externe, quantité de morceaux apparentés à tous les genres musicaux parmi les milliers de titres disponibles (plus de 40 000 !), le tout gratuitement et en toute légalité !

De même les artistes pourront venir y déposer les œuvres qu'ils accepteront de diffuser sous licence de libre diffusion, afin de faire connaître leurs créations au public.

L'espace Multimédia, quant à lui, s'enrichit d'une offre complète et accessible de formations en vidéos sur les nouvelles technologies en accès simultané depuis trois postes informatiques.

Ce nouveau service consiste à se former à l'aide de courtes vidéos.

L'utilisateur peut voir les manipulations réalisées à l'écran ainsi qu'entendre toutes les explications dispensées par des formateurs. Les sessions

sont courtes et très progressives.

Un catalogue de plusieurs milliers de vidéos-formations permettra de se former à des usages très variés. Des univers thématiques et plus de 300 logiciels, parmi les plus utilisés, sont proposés, sur PC ou sur Mac.

À titre d'exemple, vous pourrez faire de la mise en page avec du traitement de texte, améliorer la qualité de vos photos, réaliser vos vidéos, créer votre site Web et beaucoup plus encore...

À découvrir :
Système d'exploitation PC et Mac
Bureautique
Photo numérique
Vidéo numérique
Développement Web
Logiciels libres
Sécurité informatique...

Trois postes sont à votre disposition sur réservation à l'espace multimédia. ■

► Contact

**Médiathèque
George Sand**

6 rue Pasteur
28110 Lucé
Tél. : 02 37 33 75 80

À vos agendas

Samedi 8 janvier

Heure du conte «Voici le loup !» à 16h

C'est sans doute le personnage que l'on croise le plus souvent dans les histoires... Le loup reste le fidèle compagnon de nos lectures. Symbole de nos peurs d'enfant, de nombreux ouvrages lui offrent aujourd'hui une meilleure image : il peut aussi nous faire rire et nous attendrir.

Samedi 5 février

Heure du conte «Histoires d'amour et d'amitié» à 16h

Une heure du conte câline qui évoquera ces deux sentiments si précieux pour grandir...

Mercredi 23 février

Atelier bricolage sur le thème «Marionnettes-chaussettes», de 15h à 17h
Des marionnettes en tissu toutes simples à confectionner et à utiliser pour amuser les petits et les grands... Pour les enfants de 7 à 12 ans, sur réservation.

Du 7 janvier au 12 février

Ateliers à l'Espace Public Numérique : Internet et la messagerie

Ces ateliers ont pour objectif de vous aider à mieux comprendre le fonctionnement du plus grand réseau mondial.

Apprenez à utiliser un moteur de recherche. Découvrez les réseaux sociaux, le grand phénomène Internet actuel et maîtrisez votre messagerie électronique.

7 séances de 2h
Les vendredis de 13h30 à 15h30
Les samedis de 10h à 12h ■

coups de cœur

► Espace jeunesse

Pleine lune

D'Antoine Guiloppé



Dans la lignée des albums très créatifs d'Antoine Guiloppé, voici un livre qui joue avec les ombres et dont chaque page est une dentelle de papier. Le lecteur est ainsi plongé dans l'obscurité d'une nuit en forêt, à la recherche des animaux qui l'habitent, éclairé par les rayons de la pleine lune... Une petite merveille. ■

► Espace adultes

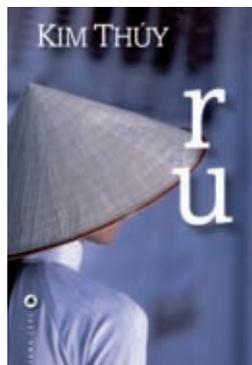
Ru

De Kim Thúy

Dans ce premier roman, Kim Thúy propose aux lecteurs le récit de sa vie :

son enfance, son retour au Vietnam en passant par la fuite de son pays et sa vie au Québec. Ses souvenirs difficiles présentés de façon succincte et désordonnée – comme s'il s'agissait d'un album photos – donnent toute sa force à ce récit.

Kim Thúy a quitté le Vietnam avec d'autres boat people à l'âge de dix ans. Elle vit à Montréal depuis une trentaine d'années. Son parcours est hors du commun.



Elle confie avoir fait toutes sortes de métiers – couturière, interprète, avocate, restauratrice – avant de se lancer dans l'écriture. ■

► Espace musique

Pour les chiens

Coup d'marron



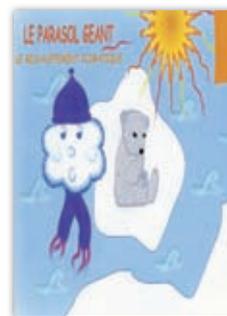
«Le Nord, c'est pas fait pour les chiens, c'est pour partir». Partir semble en effet un besoin particulièrement impératif chez Coup d'marron : partir pour des univers vierges et infinis, ou partir en soi-même, parcourir les méandres de ses désirs et des identités multiples, voire contradictoires, que chacun peut se reconnaître et interroger. Entre folk, rock, pop et chanson, ce groupe charentais, titulaire du prix Coup de Cœur de l'Académie Charles Cros pour ce troisième album, nous empoigne de leurs textes vibrants de poésie mélancolique et de tendres dérisions. Âmes sensibles, ne surtout pas s'abstenir. ■

► Espace multimédia

Le parasol géant

CD-Rom

En voyage au pays des glaces, Tidou sauve un oursin dérivant sur un morceau de banquise, apprend ce qu'est l'effet de serre et comment nous l'augmentons par nos activités.



Ce cd-rom ainsi que son livret d'accompagnement initie les enfants de niveau maternel à l'environnement et au développement durable.

Inclus dans le cd-rom, 10 jeux éducatifs (classement, observation, logique, pré-lecture et pré-mathématiques). ■

Trio pour un p'tit pois



Après le succès incontesté et incontestable d'Aldebert, la ville de Lucé propose un spectacle musical «trio pour un p'tit pois», à destination des scolaires des cycles 3 (CE2, CM1, CM2). Trois classes de Lucé participent au projet cette année, la classe de Madame Voulouzan de Jean Zay et deux classes de Jean Macé, celles de Madame Desprez et de Monsieur Monnerie.

Le 1^{er} juillet 2010, une association a pris le relais du réseau de développement culturel d'Eure-et-Loir pour coordonner l'action «Place aux mômes, l'école du spectateur Eurélien».

Elle regroupe 5 directeurs de salles de spectacles du département, dont

Lucé, ainsi que des partenaires extérieurs comme l'éducation nationale et l'inspection académique.

Cette initiative permet aux élèves de s'initier au monde du spectacle.

Le projet marque la volonté de mettre en œuvre tout un dispositif d'accompagnement à destination des enfants et des enseignants : rencontres avec les équipes administratives et techniques, visite et découverte du Centre Culturel sous forme d'ateliers, rencontre avec les artistes au sein de l'école et lors des représentations, réalisation d'un journal ou d'un blog consécutif aux écrits des élèves et relatifs à l'action engagée.

Autant de moments privilégiés pour que l'enfant appréhende différemment un lieu de création et de diffusion du spectacle vivant.

Les enfants sont spectateurs, mais ils sont également ambassadeurs auprès de leur famille.

Afin d'accompagner au mieux les enseignants, l'inspection académique propose une formation des enseignants, encadrée par des conseillers pédagogiques afin de :

- Sensibiliser à l'opération «Place aux Mômes»,

- Acquérir des connaissances relatives au spectacle vivant,

- Déterminer un programme pour la classe : déroulement des visites, choix des spectacles...).

Cette saison, la scène lucéenne proposera un spectacle musical et la découverte d'instruments insolites en accueillant «Trio pour un p'tit pois» de Pascal Ayerbe.

Dans un décor poétique composé de jouets, d'instruments et de loupiottes multicolores, les trois musiciens invitent les petits et les grands dans leur univers où se croisent la musique, le théâtre et le cirque. Gargouillis, tintements, grincements...

Tant de sons obtenus avec des fourchettes, des verres, ou des jouets pour enfants, qui deviennent mélodie par la magie du trio.

Ce spectacle dégage une poésie rare invitant les spectateurs à regarder sous un jour artistique et musical les objets qui nous entourent.

Il se déroulera le jeudi 20 janvier 2011, à 14h au Centre Culturel. ■

Un week-end aux couleurs ibériques

La ville de Lucé, l'association des jumelages et l'orchestre d'harmonie ont accueilli leurs homologues de Fajões, commune du Portugal située à une cinquantaine de kilomètres de Porto et jumelée avec Lucé. Ainsi, la «Banda Musical Saint Marthinho de Fajões» a donné des couleurs ibériques à la ville, le dernier week-end du mois d'octobre.

L'objectif était de renforcer les liens d'amitié qui unissent les villes de Lucé et Fajões, de permettre que se tissent de nouvelles relations entre les habitants et particulièrement entre les musiciens et les familles.

Ce week-end fut riche en moments d'échanges fructueux, plein de promesses pour la pérennité de ce jumelage.

Dès leur arrivée, nos hôtes ont été accueillis chaleureusement à l'hôtel de ville par Emmanuel Lecomte, Maire de Lucé.

Les traditionnels discours et échanges de cadeaux ont trouvé leur place au cours de la réception, rappelant l'importance des liens d'amitié entre les deux villes.

Le vendredi 29 octobre au soir, les lucéens ont découvert un orchestre de soixante musiciens qui a donné un concert époustouflant, dirigé de main de maître par le chef André Costa. Il fut ovationné plusieurs fois par le public venu nombreux écouter cet ensemble prestigieux.

L'orchestre d'harmonie de Lucé, dirigé par Sylvie Baux, ne fut pas en reste, il était précédé par une belle prestation de l'ensemble «Eclabe» qui a pu montrer ses talents bien connus. Le samedi fut consacré aux visites touristiques et à la détente. Une soirée ibérique, animée par le groupe «Musica Andaluçia» et les Saudades du Portugal, a réuni plus de deux

cent cinquante personnes au Centre Culturel Edmond Desouches.

Dans une ambiance conviviale, le public a pu apprécier les différentes prestations et déguster les spécialités portugaises amoureusement préparées par nos amis des Saudades du Portugal.

Cette journée s'est achevée par une soirée dansante pour le plus grand plaisir de tous.

Le dimanche, sous un ciel clément, la «Banda Musical de Fajões» a défilé dans les rues de Lucé, en tenue impeccable, puis a donné une aubade musicale devant le Conservatoire de musique. Le public a pu ainsi découvrir la grande qualité musicale de cet ensemble.

C'est avec regret que nos amis portugais sont repartis le dimanche après-midi.

Aux dires des protagonistes, le séjour fut bien trop court mais très intense au niveau des échanges et sûrement fondateur de belles perspectives pour l'avenir de ce jumelage. ■



Les as du volant

Badminton

L'amicale laïque de Badminton de Lucé compte aujourd'hui 113 licenciés et le club connaît un formidable essor depuis l'élection de son nouveau bureau en 2008.

La politique sportive du club, axée sur la formation des jeunes, a abouti à la création d'une école de jeunes labellisée qui accueille les enfants à partir de huit ans.

Lucé Magazine : Comment est née l'école de badminton ?

Karim Salhi, président du club : C'était un de nos objectifs de créer une classe de jeunes. C'est aujourd'hui chose faite et le résultat est plus que satisfaisant puisque le club compte trente jeunes licenciés pour cette saison.

L.M. : Comment se passent les entraînements ?

K.S. : Nous avons mis en place un créneau dédié à nos jeunes pousses dans le gymnase Jean Boudrie, le samedi matin, de 10h à 12h. L'encadrement technique est assuré par Marie Da, responsable du secteur «jeunes», aidée de Pascal Martel, en charge des poussins et des minimes et de moi-même, diplômé de la Fédération



Française de Badminton (F.F.B.A.). D'ailleurs, depuis deux ans, le club est labellisé école française de badminton.

L.M. : Un club formateur en somme ?

K.L. : Oui. Nous avons également la volonté de permettre aux jeunes de participer dès huit ans au plateau mini-bad.

Cependant, la politique du club n'est pas de former uniquement des compétiteurs, nous tentons d'allier également la convivialité et le loisir. En effet, l'essentiel est de permettre aux jeunes de passer de bons moments en pratiquant le badminton aussi bien en loisir qu'en compétition. Cette jeunesse apporte une dynamique au club car il n'est pas rare de trouver des familles au complet : les parents aux entraînements adultes et les enfants aux entraînements du samedi.

L.M. : Concernant les adultes... ?

K.S. : Ils peuvent s'adonner à leur sport favori, quatre jours par semaine, que ce soit en loisir ou en compétition. Afin d'intégrer les nouveaux arrivants, le club organise des tournois en interne dans lesquels on associe un ancien licencié avec un nouveau. Ces tournois se déroulent dans la bonne humeur et se terminent autour d'un goûter offert par le club.

L.M. : Quel est votre axe de compétition ?

K.S. : Le club possède deux équipes en départemental (D1 et D2) ainsi qu'une équipe en régional 3. Par ailleurs, pour ceux qui souhaitent évoluer dans le monde du badminton, des formations sont proposées afin de devenir arbitre, juge arbitre, voire entraîneur.

L.M. : Quels sont les événements majeurs organisés par le club ?

K.S. : Tout au long de l'année, nous organisons quelques événements : le tournoi de Lucé qui, tous les ans, rassemble deux cents joueurs venant de diverses régions, réunissant une trentaine de clubs. Le championnat départemental «jeunes» et «vétérans», en association avec le club de Mainvilliers, est une grosse organisation interne. Enfin un tournoi départemental «jeunes» est organisé.

Pour permettre aux adhérents de mieux se connaître et de tisser des liens, différentes soirées festives sont proposées : soirées dansantes, sorties au restaurant avec spectacle...

Nul doute qu'avec sa pépinière de jeunes talents, le club n'a pas fini de nous surprendre. ■

Dans ce dernier numéro de l'année, du journal de notre Ville, Lucé Magazine, il m'apparaît judicieux de faire le point sur l'avancement du programme électoral de la Municipalité Lucéenne.

Force est bien de constater que l'équipe en place ne fait que gérer les affaires courantes sans faire preuve ni d'audace, ni d'inventivité. Il est vrai que la gestion calamiteuse des deux précédents maires a laissé une dette immense.

Nous pensons toutefois qu'une renégociation plus offensive auprès des banques aurait permis de dégager des capacités d'autofinancement et autorisé une politique d'investissement plus bénéfique pour tous les Lucéens.

Un seul grand chantier avance, c'est celui de la rénovation du quartier de la rue de Bruxelles. Mais c'est grâce à l'opiniâtreté du Député-Maire de Dreux, Gérard HAMEL, Président de l'ANRU qui a permis aux HLM lucéens, de bénéficier des crédits d'état. La Ville de Lucé participera à sa mesure, pour environ 300 000 euros afin de réaménager les espaces verts et moderniser les mobiliers ludiques et urbains.

L'autre chantier, arrêté depuis 2005, la piscine de Lucé-Mainvilliers, a vu un épilogue judiciaire se terminer récemment à notre détriment, après une grossière erreur d'appréciation des deux municipalités sur la constitutionnalité de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) les deux maires de Lucé-Mainvilliers, avaient omis de délibérer pour désigner leurs membres représentatifs auprès de cette commission.

Vraisemblablement une nouvelle action judiciaire en «appel» prolongera l'aboutissement de ce dossier au-delà de la mandature en cours, sachant que l'entretien de cette structure restera à notre charge.

Notre Ville, la deuxième du bassin de vie chartrain, a voté contre «le Grand Chartres» et c'est fort regrettable. C'était l'occasion d'occuper la place qui nous revenait et de participer activement à ce projet.

Le choix de notre Municipalité de refuser cette opportunité, continuera à nous marginaliser encore davantage au sein des villes et communes ainsi regroupées.

Les quelques projets lucéens qui pourront se faire se verront refusés ou laissés à notre totale gestion, en coûts de construction et en frais de fonctionnement, alors que la communauté d'agglomération a vocation de mutualiser les moyens et les besoins au sein de ce nouveau bassin de vie chartrain.

Ainsi va la vie dans notre Ville de LUCE....

Nous espérons que les deux prochaines années apportent enfin à nos concitoyens des satisfactions dans le fonctionnement et la gestion de notre Ville.

Il me reste Lucéennes et Lucéens à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année auprès de vos familles et de vos amis.

Jean-Claude Leliard
Conseiller de l'opposition

Gérer les affaires courantes, voire faire un mandat blanc, c'est sur ces promesses que vous nous avez élus. Vous saviez que notre ville avait besoin de rigueur pour retrouver une situation financière saine.

Nous n'en avons pas honte. Ceux qui pensent qu'il suffirait d'être offensif pour faire disparaître une dette de plus de 20 M€ et dégager des marges de manœuvre sont des irresponsables.

Afin de recomposer la dette, nous avons engagé une réflexion. Pour renégocier ou rembourser les 4 emprunts contractés par nos prédécesseurs auprès du même établissement financier, les pénalités se chiffrent de 800 000 € à 1 760 000 € par emprunt.

Pour rappel, la ville a remboursé par anticipation sur l'année 2010, 1 700 000 € d'emprunts contractés.

C'est un exercice délicat, mais pour sécuriser la dette et ne pas transmettre aux générations futures le même «cadeau empoisonné», nous devons sortir de cette situation.

Gérer les affaires courantes, c'est aussi connaître au mieux les dossiers et ne pas laisser circuler de fausses informations. Le 25 mars 2010, sur le projet de résidentialisation de Bruxelles, c'est à l'unanimité (y compris M. Leliard et ses colistiers) que le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour une participation de la ville à hauteur de 500 000 € (et non 300 000 €). Minimiser le rôle de la commune, c'est méconnaître l'engagement des élus et des services dans ce dossier et c'est une fois de plus tromper l'opinion publique. Ce n'est pas digne d'un élu de la République.

Gérer les affaires courantes, c'est aussi défendre ce que l'on croit juste et légitime pour les intérêts de la commune. C'est dans cet esprit que la ville, conjointement avec Mainvilliers, a émis un titre de recettes à l'encontre de Chartres Métropole afin de récupérer les sommes dues suite au transfert de la piscine des Vauroux.

Ce n'est pas par omission que la ville n'a pas souhaité désigner ses représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges ; Le choix retenu pour la composition de cette commission était défavorable à Lucé et Mainvilliers, le but étant de ne pas rendre les sommes dues aux deux communes puisque la piscine est fermée.

Le «Grand Chartres» règlera-t-il ces inégalités ? Nous ne le croyons pas car la majorité qui se dégage tend à favoriser, par logique partisane, la politique menée jusqu'à présent par le Président de Chartres Métropole. Néanmoins, l'intercommunalité est régie par des lois que nul n'est censé ignorer. Penser que le vote de Lucé nuira à la prise en compte de ses dossiers dans le cadre des financements intercommunaux semble remettre en cause la neutralité bienveillante du futur Président d'agglomération et ce n'est pas nous qui le disons.

Alors oui, gérer les affaires courantes c'est penser à tout cela et faire en sorte que les lucéens trouvent, en fonction de leurs besoins, des motifs de satisfaction.

Laissons l'audace et l'inventivité à ceux qui trouvent judicieux de vous mentir, qui de minoritaires sont devenus opposants.

Le groupe de la majorité

A black and white photograph of three men in profile, looking to the right. They are lit with a strong red light, creating a dramatic and intense atmosphere. The man in the foreground has a beard and long hair, while the two men behind him have shorter hair.

Revolver

28.01.2011

20h30 - Centre culturel - 02 37 33 75 85